



Procès-verbal N° 13 du Conseil communal de Vuarrens Mardi 25 juin 2024

Bureau du Conseil : Olivier Piot, Président, Alain Roy, Vice-président, Anne-Laure Zürcher, Scrutatrice, Monika Normand-Schwab, Scrutatrice.

Secrétaire : Gaetana Duvoisin

Municipalité : Cédric Charlet, Syndic, Patrick Vallotton, Vice-Syndic, Raphaël Pedrazzini, Municipal, Iwona Mas, Municipale, Myriam Gianotti, Municipale

Conseil : Effectif : 35 / Quorum : 18 / Présents : 31 / Excusés : 4 / Absents : 0 / Majorité : 16

	Sujets	Qui	Quoi / Comment	Décisions
1	1/ Bienvenue, appel et ordre du jour	O. Piot	<p>Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il remercie Mme Jacqueline Schwab pour la rédaction du résumé de ce Conseil dans le but de rédiger le Vuarrens Infos, ainsi que la Boursière, qui est présente pour répondre aux éventuelles questions concernant les comptes.</p> <p>Il informe que la scrutatrice N. Bridel étant excusée est remplacée par A.-L. Zürcher.</p> <p>Il rappelle à l'assemblée que la séance est enregistrée.</p> <p><u>Excusés</u> : D. Bornick; N. Bridel; A. Dello Iacovo; F. Ferri.</p>	La séance est ouverte à 20h00.
2	2/ Adoption du PV de la dernière séance	O. Piot	<p>Aucune remarque.</p> <p>Le PV est accepté à l'unanimité</p>	Le PV du 19 mars 2024 est adopté.
3	3/ Communication du Conseil	O. Piot	<p><u>Le tableau des points ouverts</u> Le Président informe qu'il n'y a pas de points ouverts qui seront discutés ce soir, mais que sur certains points nous recevrons d'éventuelles précisions de la Municipalité.</p> <p><u>Armoiries communales</u> Pour donner suite au courriel reçu par les Conseillers, concernant l'utilisation des armoiries de la Commune, il informe avoir pris contact avec le Préfet pour avoir plus de précisions à ce sujet. Il en résulte qu'au niveau des rapports des commissions il n'y voit pas d'inconvénients, mais que dans le cas d'un référendum, par exemple, les organes externes n'ont pas l'autorisation de les utiliser.</p>	

			<p>Il rappelle que la Municipalité est libre de choisir l'utilisation de ses armoiries au sein des organes communaux. Le Syndic propose de les utiliser uniquement pour toutes correspondances du bureau, avec la distinction Conseil Communal mais pas pour les rapports des commissions.</p> <p>Le Président rappelle que le retour par courriel des rapports de commissions se fait dans les cinq jours avant le Conseil, sur les adresses mails du Conseil et de la Municipalité. La Secrétaire en serait reconnaissante, afin qu'elle puisse les transmettre à tous les Conseillers dans un délai raisonnable, soit le jeudi au plus tard, avant le Conseil.</p>	
4	4/ Préavis Municipal 2024/03 "Relatif aux comptes 2023	D. Monod	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion :</u> En conclusion, la Commission des finances et de gestion, recommande d'accepter les comptes 2023, tels que présentés. Il remercie chaque Municipal pour leurs efforts dans la gestion des dépenses, et la Boursière pour la bonne tenue des comptes.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : D. Monod.</p>	
5		C. Charlet	<p>C. Charlet informe que la Commission a bien résumé les comptes de cette année. On constate que les impôts fluctuent, il y a eu également de bonnes surprises, notamment la péréquation et les institutions intercommunales, qui ont dépensés nettement moins que leur budget. Il remercie la Boursière pour son travail durant l'année et ses collègues Municipaux.</p>	
6		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2024/03 est accepté à l'unanimité.</p>	Le préavis 2024/03 relatif aux comptes 2023 est accepté.
7	5/ Préavis Municipal 2024/04 relatif à l'arrêté d'imposition 2025	D. Monod	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion :</u> La commission recommande donc à l'unanimité aux Conseillers communaux d'accepter l'arrêté d'imposition 2025, tel que présenté par la Municipalité.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : D. Monod.</p>	
8		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2024/04 est accepté à l'unanimité.</p>	Le préavis 2024/04 relatif à l'arrêté d'imposition 2025 est accepté.

9	6/ Préavis Municipal 2024/05 relatif à la rénovation de la Route d'Echallens - 2ème partie	B. Dick	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc.</p> <p><u>Conclusion</u> :</p> <p>Les délais du projet de la nouvelle route d'Echallens n'étant pas définis, et compte tenu de ce qui précède, la Commission recommande à l'unanimité au Conseil communal de Vuarrens d'accepter le préavis municipal 2024/05 concernant la rénovation de la route d'Echallens (côté Jura)</p> <p>Pour la Commission ad'hoc, le rapporteur : B. Dick.</p>	
10		L. Ciocca	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion</u> :</p> <p>Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances recommande au Conseil communal, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis Municipal 2024/05, relatif à la rénovation de la route d'Echallens 2e partie tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : L. Ciocca</p>	
11		C. Charlet	<p>Au vu du résultat des travaux effectués notamment sur la route d'Echallens, la Municipalité a pensé qu'il était judicieux de faire le dernier bout qu'il manquait et de patienter pour la remise en état de l'autre partie.</p>	
12		O. Piot	<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2024/05 est accepté avec 29 oui et 1 abstention.</p>	<p>Le préavis 2024/05 relatif à la rénovation de la Route d'Echallens - 2ème partie est accepté.</p>
13	7/ Préavis Municipal 2024/06 relatif au remplacement des systèmes de cible de deux lignes de tir et pose de quatre barrières de signalisation fixes	A. Roy	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc (le rapport a été rédigé par F. Ferri, qui est excusé et absent).</p> <p><u>Conclusion</u> :</p> <p>Au de ce qui précède, la Commission ad'hoc recommande à l'unanimité, au Conseil communal d'approuver le préavis Municipal No 2024/06, tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : A. Roy.</p>	

14		C. Duvoisin	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis No 2024/06, tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : C. Duvoisin.</p>	
15		C. Charlet	C. Charlet rappelle que les barrières qui seront posées, sont pour améliorer la sécurisation des usagers, notamment des promeneurs.	
16			<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2024/06 est accepté avec 28 oui et 2 abstentions.</p>	<p>Le préavis Municipal 2024/06 relatif au remplacement des systèmes de cible de deux lignes de tir et pose de quatre barrières de signalisation fixes est accepté.</p>
17	8/ Préavis Municipal 2024/07 relatif à des travaux au restaurant du Lion d'Or	J. Wagnières	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc.</p> <p><u>Conclusion :</u> En conclusion la commission vous propose d'accepter le préavis Municipal tel que présenté. Et d'autoriser la Municipalité à effectuer les travaux d'entretien du restaurant, à l'aide d'un crédit d'investissement de CHF 78'000.00 et de financer ce projet par les liquidités courantes ou/et le recours à l'emprunt.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : J. Wagnières.</p>	

18		B. Gerber	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion :</u> Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances, à l'unanimité de ses membres, recommande au Conseil communal d'approuver le préavis tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : B. Gerber.</p>	
19		C. Charlet P. Vallotton O. Menzel P. Vallotton N. Maire P. Vallotton N. Maire P. Vallotton P. Ferrari P. Vallotton	<p>C. Charlet rappelle que tous bâtiments communaux doivent être entretenus, dont celui-ci. Il demande au Conseil d'accepter cette première partie de rénovation.</p> <p>P. Vallotton informe que le contrôle de l'hygiène est passé le 18 juin 2024 et présente à l'assemblée la liste des éléments structurels qui ne correspondent pas aux exigences de la législation en vigueur. Certains points seront remis en état, si le préavis est accepté. En ce qui concerne la cave du restaurant, des travaux seront proposés au Conseil dans le courant de l'année, pour la remise aux normes.</p> <p>O. Menzel demande à la Municipalité si sa participation au projet d'une Commission de salubrité est toujours d'actualité et si ce projet faisait partie de ce contrôle</p> <p>P. Vallotton répond que la Commission dont il a fait référence a pour but de régler un litige ou une dénonciation, et non pas pour une mise en état comme dans ce cas.</p> <p>N. Maire demande qui va bénéficier de la somme de CHF 3'000.00 pour le suivi des travaux.</p> <p>P. Vallotton répond que le mandat a été donné à un architecte qui est à même de le faire.</p> <p>N. Maire constate que le restaurant est actuellement fermé, il demande si ces travaux qui sont urgents, seront entrepris pendant cette fermeture.</p> <p>P. Vallotton explique qu'il y a le délai de retour de la décision du Conseil et ajoute que l'avantage de mandater un architecte est de coordonner les travaux avec l'exploitant. Il informe que la Municipalité ne s'attendait pas à ce que le restaurant ferme pour les vacances estivales aussi tôt cette année.</p> <p>P. Ferrari suggère que pour régler une partie des problèmes liés à la cave, il faudrait ventiler ou mettre un déshumidificateur.</p> <p>P. Vallotton informe que le problème des éléments qui se décollent du plafond ne date pas de hier, la solution serait de sortir la machine qui produit le froid à l'extérieur du bâtiment, ainsi que celle du bar. La problématique de la cave est une inconnue pour la Commune, afin de la mettre aux normes.</p>	

20			<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis 2024/07 est accepté à l'unanimité.</p>	<p>Le préavis Municipal 2024/07 relatif à des travaux au restaurant du Lion d'Or est accepté.</p>
21	<p>9/ Préavis Municipal 2024/08 relatif la rénovation de la toiture de l'ancienne forge</p>	<p>K. El-Feghali</p>	<p>Lecture du rapport de la Commission ad'hoc.</p> <p><u>Conclusion</u> :</p> <p>Au vu de ce qui précède, la Commission recommande au conseil d'approuver le préavis tel que présenté.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : K. El-Feghali.</p>	
22		<p>S. Buffat</p>	<p>Lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion.</p> <p><u>Conclusion</u> :</p> <p>Au vu de ce qui précède, la Commission des finances et de gestion recommande au Conseil communal, à la majorité de ses membres, de refuser le préavis Municipal 2024/08 relatif à la rénovation de la toiture de l'ancienne Forge.</p> <p>Pour la Commission des finances et de gestion, le rapporteur : S. Buffat.</p>	
23		<p>O. Piot C. Charlet</p>	<p>Le Président rappelle qu'il s'agit d'un sujet sensible et demande l'assemblée de rester dans un débat constructif et dans le respect d'autrui.</p> <p>Une présentation par la Municipalité est faite sur le beamer, ainsi que l'historique des projets de rénovation de l'ancienne Forge. C. Charlet informe que les objectifs de la Municipalité sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De maintenir le patrimoine communal. • De rénover ce patrimoine au lieu de reconstruire, de façon exemplaire. <p>Il rappelle que la Commune a un devoir moral vis-à-vis du locataire. L'état actuel de la situation est qu'aucuns travaux de grande importance n'ont été faits ces trente dernières années, avec un loyer utilisé pour d'autres dépenses. La Commune ne respecte pas ses obligations légales de bailleur, actuellement elle s'expose à des procédures juridiques et à des obligations de travaux urgents.</p> <p>Le projet complet a été refusé en votation populaire et la Municipalité ne peut revenir sur un projet similaire.</p> <p>Les finances de la Commune sont bonnes, la Municipalité pense que des investissements sur le patrimoine immobilier communal sont nécessaires et financièrement supportables. Ce projet représente un amortissement de CHF 3'833.00 annuel.</p>	

			<p>En ce qui concerne le patrimoine, il informe que la Commune s'est déjà séparée de deux bâtiments communaux ces dernières années. Il ajoute que le patrimoine immobilier sert de gage financier en cas d'emprunt. Le chiffre annoncé par la Commission des finances et de gestion, soit CHF 758'000.00 n'a jamais été confirmé par la Municipalité. Le préavis porte sur le montant de rénovation de la toiture uniquement. Il rappelle que dans le budget de fonctionnement, un investissement ne peut dépasser la somme de CHF 50'000.00, selon l'art. 15 du règlement sur la comptabilité des Communes.</p> <p>R. Pedrazzini R. Pedrazzini rappelle qu'il est important de considérer que l'efficacité énergétique des bâtiments communaux est au cœur des objectifs cantonaux et fédéraux. La Commune doit investir pour les atteindre. En fonction du résultat des démarches comme le PECC, des subventions seront probablement accordées pour des optimisations énergétiques. Il s'agit d'un potentiel que la Municipalité souhaite utiliser.</p> <p>M. Gianotti M. Gianotti ajoute le sujet de l'intégration de ce projet dans les arguments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La valorisation du centre du village. • Le lien entre l'Histoire, l'Eglise et la Grande salle. • La mise en avant par la création d'une zone piétonne-liaison, en zone 30km/h. • La possibilité de mettre des locaux commerciaux au rez-de-chaussée, plusieurs sociétés y seraient intéressées. <p>I. Mas I. Mas informe que selon le règlement communal, celui-ci ne permet pas de reconstruire un nouveau bâtiment, notamment sur la surface constructible et la distance de 5m entre le bâtiment et la limite de propriété. Il faut également tenir compte de la problématique du réservoir d'eau qui se trouve dans le sous-sol.</p> <p>P. Vallotton P. Vallotton relève qu'il n'y avait pas l'unanimité des avis au sein de la Commission des finances et de gestion, il aurait été intéressant de connaître les avis ou arguments divergents. Il informe avoir reçu un mail d'un membre du Conseil qui incitait à séparer le projet en parties distinctes, il s'agit de la seule recommandation concrète reçue à ce jour concernant ce projet</p> <p>Selon le calcul de la Commission des finances et de gestion, celui-ci se limite à un amortissement à 30 ans. Les travaux que la Municipalité souhaite entreprendre dureront bien plus longtemps, ce qui donnera un projet largement rentable. Il rappelle que par la suite les exigences énergétiques vont être plus hautes, il ne faut pas tarder à se mettre aux normes. De plus, il informe que le rapport de la Commission des finances et de gestion comporte des chiffres non confirmés.</p> <p>C. Charlet C. Charlet conclut que ce préavis demande un engagement de CHF 315'000.00 pour la rénovation de la toiture, avec un prélèvement de CHF 200'000.00 sur la réserve « bâtiments » et un apport en cash de CHF 115'000.00. Pour la Municipalité, ce projet est une opportunité de valoriser son patrimoine et de faire un pas en direction des exigences énergétiques nécessaires, tout en s'intégrant dans une volonté de remise en valeur du village en respectant son histoire.</p> <p>N. Maire N. Maire demande aux personnes présentes de se mettre à la place des locataires dans les faits il y aura trois ans de travaux, ce qui n'est pas la meilleure solution pour eux. Il remercie la Commission des finances et de gestion pour avoir éclairci la situation financière de ce préavis. Il ne comprend pas le résonnement de la Municipalité, malgré leurs explications. Des remarques faites lors du précédent Conseil, n'ont pas été prises en compte sur ce projet. Il propose donc de refuser ce préavis.</p>	
--	--	--	--	--

		P. Vallotton	P. Vallotton rappelle que le projet rentable en une étape a été proposé par la Municipalité et refusé par le Peuple avec un référendum. La Municipalité doit respecter cette décision et n'a pas d'autre solution que de présenter un autre projet par étape. Les chiffres présentés dans le rapport de la Commission des finances et de gestion ne sont pas d'actualités depuis la dernière fois. Aujourd'hui la discussion doit se faire autour de la somme demandée qui est de CHF 315'000.00.	
		S. Buffat	S. Buffat dit que les chiffres présentés dans le rapport de la Commission des finances et de gestion n'ont pas été inventés, il s'agit d'explications et de chiffres donnés lors de la rencontre avec la Commission et P. Vallotton et que c'est une fourchette de prix. En ce qui concerne les frais d'entretien, la Commission ne souhaite pas les mettre dans le budget mais plutôt dans un préavis. Au surplus, la capacité constructible avec le nouveau PACOM devrait changer selon ce qui a été dit.	
		P. Vallotton	P. Vallotton est d'accord du fait de travailler par étape ça coûte cher avec la fluctuation des prix. La Municipalité est donc coincée par rapport au refus du premier projet par le Peuple.	
		N. Maire	N. Maire pose la question, combien de personnes dans cette séance sont allées visiter cette Forge. Lui-même y est allé comme membre de la toute première Commission ad'hoc, il ne pense pas que ce bâtiment sera toujours existant dans cinquante ans, il pense que le volume du 2 ^{ème} étage doit être changé, afin d'avoir de nouveaux locataires par la suite.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond qu'un deuxième appartement ne pourra pas être envisagé étant donné la limitation du volume constructible.	
		P. Ferrari	P. Ferrari remercie les Commissions et la Municipalité pour ce débat et répond à la remarque de N. Maire en lui précisant que son appartement n'est tout de même pas un taudis, il est habitable.	
		B. Dick	B. Dick constate que lors de la mise à l'enquête, le plafond des chambres était bas. Etant donné que le toit va être refait dans le projet actuel, ne peut-on pas surélever le plafond, pour éventuellement faire des chambres.	
		P. Vallotton	P. Vallotton fait remarquer que la surélévation d'un toit a un coût élevé et la Municipalité doit faire avec ce volume par rapport au prix. Il ajoute que la pose de panneaux photovoltaïques, est comprise dans la somme de CHF 315'000.00, ainsi que CHF 50'000.00 de réserve pour une éventuelle chaufferie.	
		X. Buffat	X. Buffat revient sur la problématique du refus du projet par le Peuple, il se demande si la Municipalité a choisi de faire en plusieurs étapes ce projet pour contourner l'argument du Peuple. A son avis ce n'est pas une bonne solution, il faudrait améliorer le projet en soi.	
		P. Vallotton	P. Vallotton est en partie d'accord avec le point de vue de X. Buffat, mais il faut savoir pourquoi le peuple a refusé. La Municipalité a présenté plusieurs variantes du projet, en tenant compte des arguments du référendum, qui ont été refusés par le Conseil. Si le préavis est refusé ce soir, des conclusions en seront tirées et qui auront des conséquences qui pourront être lourdes. Tout le monde dans cette salle, hormis les visiteurs, aura une responsabilité à ce qui arrivera par la suite.	
		D. Monod	D. Monod informe qu'effectivement P. Vallotton a informé la Commission concernant la pose des panneaux photovoltaïques incluse dans la somme des travaux annoncés. Il y a eu beaucoup de réflexion au sein de la Commissions des finances et de gestion sur la somme de CHF 50'000.00 pour la chaufferie provisoire, il se demande s'il n'aurait pas été plus judicieux de ne pas l'inclure sur le montant total, afin de baisser le prix.	

		P. Vallotton	P. Vallotton répond que c'est par transparence stratégique. Il y a éventuellement une possibilité d'amender le préavis en enlevant cette somme.	
		N. Maire	N. Maire revient sur l'argument de la liaison entre le bas du village fait par M. Gianotti. Il trouve qu'il n'y aucune liaison à faire avec la Forge. En ce qui concerne les commerces éventuels au rez-de-chaussée dans ce bâtiment, il doute qu'il ait une forte demande.	
		M. Gianotti	M. Gianotti précise que c'était pour faire le lien avec le PECC et dans les groupes de travail, il a été dit qu'il serait bien d'avoir des commerces locaux. Elle ajoute que la Commune a des demandes de personnes pour des locations de surfaces commerciales.	
		C. Charlet	C. Charlet ajoute que la Municipalité tient à trouver une solution et que si maintenant le préavis est refusé, il n'y aura pas d'autre projet, une solution sera trouvée au sein de la Municipalité.	
		P. Vallotton	P. Vallotton trouve que ce projet est abordé que par des points négatifs et invite les Conseillers à s'exprimer sur les points positifs, étant donné que le rapport de la Commission ad'hoc a recommandé au Conseil d'approuver le préavis tel que présenté.	
		M. Buffat	M. Buffat, faisant partie de la Commission ad'hoc, trouve qu'il faut aller de l'avant et partager en plusieurs étapes ces travaux selon la demande du Conseil, les chiffres peuvent baisser, il se demande même si la chaufferie provisoire est nécessaire dans ce projet.	
		G. Buffat	G. Buffat parle en tant qu'entrepreneur et dit que des travaux du toit sont nécessaires, vu le mauvais état de celui-ci. Il ajoute qu'il faut également tenir compte dans le prix des subventions qui vont être allouées pour ces travaux.	
		N. Maire	N. Maire lui rappelle que lors de la visite des lieux avec la première Commission, dont il faisait également partie, G. Buffat a dit qu'on ne pouvait pas refaire une maison avec des chambres aussi petites.	
		P. Vallotton	P. Vallotton rappelle que lors de la mise à l'enquête il y a eu des normes à respecter, notamment pour la grandeur des chambres.	
		H. Gerber	H. Gerber est surpris que la Municipalité ne se soit pas penchée sur l'idée de refaire ce bâtiment en une ossature bois.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond que le fait de démolir ce bâtiment coûte cher, et qu'il ne faut pas oublier la problématique du réservoir et du calcul du renforcement du talus. Il ne comprend pas pourquoi proposer une construction ossature bois sans venir avec des calculs.	
		C. Duvoisin	C. Duvoisin ne comprend pas pourquoi ces travaux sont proposés sur le préavis à CHF 315'000.00, alors qu'il a été dit ce soir que c'était CHF 265'000.00 au maximum.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond qu'en principe oui, mais s'il y a un problème de compensations de la pompe à chaleur avec l'appartement l'année prochaine, la Municipalité dépensera la différence, soit CHF 50'000.00. Les risques ont été identifiés au maximum.	
		C. Duvoisin	C. Duvoisin est convaincu des travaux qui sont prévus mais avec une dépense de CHF 265'000.00.	
		H. Gerber	H. Gerber demande si les subventions sont chiffrées.	
		P. Vallotton	P. Vallotton répond qu'elles sont incluses dans le calcul de la somme de CHF 315'000.00. La Municipalité fera le nécessaire pour avoir le plus de subventions possibles.	

		<p>M. Buffat</p> <p>O. Maire</p>	<p>M. Buffat propose d'amender le préavis avec une somme accordée de CHF 265'000.00 au lieu de CHF 315'000.00.</p> <p>Le Président informe que l'amendement est recevable, il propose de voter celui-ci tel que présenté.</p> <p>L'amendement est accepté avec : 15 oui, 12 non et 3 abstentions.</p>	
24			<p>Plus personne demandant la parole, nous passons aux votes.</p> <p>Le préavis amendé 2024/08 est accepté avec 16 oui, 12 non et 2 abstentions.</p>	<p>Le préavis amendé Municipal 2024/08 relatif la rénovation de la toiture de l'ancienne forge est accepté.</p>
25	10/ Elections statutaires (bureau du Conseil)	O. Piot	<p>Le Président invite le Conseil aux élections statutaires :</p> <p>Il passe la présidence à A. Roy pour l'élection du Président.</p> <p><u>Président</u> : A. Roy demande au Président s'il veut se représenter, celui-ci accepte et il est le seul à se présenter. Il est élu tacitement et applaudi. Le Vice-président le remercie infiniment pour son travail et son dévouement. O. Piot reprend donc la présidence.</p> <p><u>Vice-président</u> : Le Président remercie A. Roy et le bureau pour tout leur travail. Il présente A. Roy à la vice-présidence, celui-ci accepte et il est le seul à se présenter. Il est élu tacitement et applaudi.</p> <p><u>Scrutatrices</u> : N. Bridel et M. Normand-Schwab et A.-L. Zürcher et Ch. Vulliamoz se représentent, personne d'autre ne se manifeste. Elles sont élues tacitement et applaudies. Pour cette année, A.-L. Zürcher et Ch. Vulliamoz seront scrutatrices tandis que N. Bridel et M. Normand-Schwab passent suppléantes.</p>	<p><u>Président</u> : O. Piot</p> <p><u>Vice-président</u> : A. Roy</p> <p><u>Scrutatrices</u> : A.-L. Zürcher Ch. Vulliamoz</p> <p><u>Suppléantes</u> : N. Bridel M. Normand-Schwab</p>
26	11/ Communications de la Municipalité	R. Pedrazzini	<p><u>Analyse capacité STEP</u></p> <p>En début de législature une demande d'analyse de la STEP en 3 temps avait été demandée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La sécurité de l'infrastructure, notamment le remplacement de l'installation de chlorure ferrique, qui est terminé. • L'analyse de la capacité de la STEP qui a pour objectif d'assurer que celle-ci fonctionne correctement et de comprendre les enjeux futurs liés à son exploitation. • La formulation de solution en cas de problème de dimensionnement, la réalisation de ce volet dépendant du résultat de l'analyse de capacité. 	

Des graphiques avec les explications sont montrés sur le beamer aux Conseillers.

Résumé de l'analyse de la STEP :

1. Dépassements réguliers des taux réglementaires de NH4 en sortie de STEP.
2. La charge moyenne de l'installation correspond à la limite de capacité de la STEP.
 - Charge fromagerie correspond au double de la valeur de dimensionnement.
 - Les charges actuelles à 85% dépassent la capacité de la STEP pour le DBO/DCO.
 - Les charges en NH4 sont proches de la limite de capacité de la STEP.
3. Les pointes de charge à l'entrée de la STEP dépassent la capacité de la STEP.
 - La fromagerie engendre des pointes en DCO dépassant les valeurs annoncées.
 - Les volumes journaliers dépassent la capacité de stockage prévue de la cuve.
 - Le surplus n'est plus injecté en petites doses mais d'un coup à la biologie.
 - Les retours du stockeur de boues et de la déshydratation ne sont pas contrôlés ni lissés.

La prochaine étape est la discussion sur les propositions de mesures à court terme à prendre avec la Fromagerie.

Service des eaux, fuites d'eau

Un historique est présenté à l'assemblée depuis 2022 jusqu'à aujourd'hui.

Fuites route d'Echallens

La première analyse a amené en entrée de village avec des bruits à la BH No 7, qui ont disparu lors de la suppression du bras mort. Des bruits, au milieu de la route, supprimés lors du déplacement de la BH No 7. La fuite a été confirmée lors de la suppression de ce segment raccordant la conduite principale à la BH No 7. Cette nouvelle BH est positionnée dans un endroit sans risque d'effondrement ou de problèmes liés à des racines.

À la fin des travaux un niveau de bruit très important demeure, sur la base des informations du système, une nouvelle analyse avec l'entreprise VonRoll sur site a permis de dévoiler une importante fuite (avant compteur) à la Fondation Petitmaître. Il reste quelques alertes sur la Commune qui ont été vérifiées et ne correspondent pas à des fuites.

Suite des opérations pour les fuites

Il a été constaté que le système d'écoute apporte une réelle aide pour identifier les fuites. La consommation reste élevée selon le fontainier. Il faut une analyse des points de distribution proches des compteurs de l'AIAE et une modification du positionnement de quelques dispositifs d'écoute.

Les points qui seront effectués, afin de mieux comprendre et maîtriser la consommation d'eau

- L'installation de compteurs sur les points de distribution d'eau pour l'agriculture.
- L'analyse de l'évolution de la consommation des usagers.

			<ul style="list-style-type: none"> • L'analyse de la consommation des infrastructures communales (STEP, bâtiments, etc.). • Le remplacement des vieux compteurs. • Le relevé des compteurs sera réalisé par les employés cette année. <p><u>Information AIAE</u> Lors de la dernière séance cinq préavis ont été acceptés, selon les informations reçues par le CODIR, il a été constaté que plusieurs Communes ont des problèmes de fuites. La réactivité de certaines Communes est insuffisante. En clôture de séance le CODIR a annoncé que l'AIAE analyse la faisabilité d'une reprise du réseau jusqu'aux compteurs privés. L'objectif est de proposer un projet et d'approuver cette modification avant la fin de la législature.</p> <p><u>Informations ASIRE</u> Il y a eu plusieurs séances concernant l'organisation et les missions de l'ASIRE. La dernière était à Vuarrens avec une patrouilleuse. L'ajout d'un surveillant patrouilleur à Vuarrengele n'est pas du ressort de l'ASIRE, une patrouilleuse n'est pas autorisée à gérer une traversée de route sans passage piéton. Un surveillant ou un coach peut accompagner la traversée, en guidant l'enfant, mais il ne peut pas arrêter le trafic.</p> <p>Pour donner suite à de nombreuses demandes, la Commune va engager un coach à Vuarrengele, qui sera financé par la Commune.</p> <p>La patrouilleuse scolaire Mme Mimosé va cesser son activité. Les personnes intéressées par ces postes peuvent s'annoncer au Greffe.</p> <p>Suite à la question de C. Duvoisin sur de l'abandon de l'idée d'un passage piéton à Vuarrengele, R. Pedrazzini répond qu'il n'y a pas les critères nécessaires selon la DGMR pour en mettre un.</p> <p><u>PECC</u> Un historique est présenté à l'assemblée depuis le début de l'année. Concernant de l'atelier participatif du 19 juin 2024, il a réuni environ vingt personnes. R. Pedrazzini encourage ces personnes à partager avec la population ce qui se dit pendant ces séances. Pour la suite, des informations suivront.</p>	
27	P. Vallotton	<p><u>Bâtiment – Entretien</u> Un détartrage a lieu de tous les boilers des bâtiments communaux. Le boiler de l'immeuble à la Place 3 doit être changé, ainsi qu'un CECB Plus doit être réalisé. Un projet avec un architecte est en cours.</p> <p>Désormais la Grande salle et le Hangar sont reliés à la fibre Swisscom (Internet).</p> <p><u>Coupure électrique générale</u> Pour des travaux de la Romande Energie une coupure d'électricité aura lieu le lundi 12 août 2024 dans tout le village. Deux sous-stations seront remplacées, cette information sera communiquée dans le Vuarrens Infos.</p>		
28	M. Gianotti	<p><u>Route</u> En mars dernier, le Conseil relevait la limitation de poids sur la place de parc devant la Grande salle avec un gros camion qui y était garé. Le chauffeur a spontanément écrit à la Commune pour s'excuser, il n'avait pas vu le panneau. Celui-ci sera remplacé par un modèle réfléchissant.</p>		

			<p>Des plans sont présentés à l'assemblée concernant les travaux qui seront effectués par la DGMR. Sortie Echallens (côté sud) : suppression du bout droit, création d'une présélection (direction Echallens pour entrer dans le village) d'un trottoir et d'une zone de biodiversité. Sortie Yverdon : suppression du reste de l'ancienne route, création d'une zone biodiversité.</p> <p><u>Projet – sécurisation</u> Le projet de sécurisation prend forme. Les bureaux Christe & Gyax Ingénieurs Conseils SA, Alpha Géo ingénieurs et géomètres SA et Plarel SA ont rendu leur premier rapport. Un plan avec ses explications est présenté à l'assemblée.</p> <p>Suite du projet (intentionnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Automne 2024 : pré-consultation du Canton, préavis du trottoir. • Mars 2025 : Présentation du projet au Conseil. • Eté 2026 : Mise à l'enquête. • Automne 2026 : Soumissions. • Décembre 2026 : Validation financière (partielle). • Printemps 2027 : Premières mesures. 	
29		P. Vallotton	<p><u>ARGDV – évolution régionale</u> Depuis plusieurs années, l'Association Région Gros-de-Vaud dynamise notre région, la valorise, renforce son attrait. Elle possède de multiples facettes, dont l'économie, le tourisme et la promotion multisectorielle. La région s'est renforcée par une équipe jeune et dynamique, mais elle a besoin de moyens pour poursuivre ce développement.</p> <p>L'espace du blé au pain est un projet d'envergure nationale et le coût du projet pour sa construction s'élève à 12mio de CHF (6mio de CHF financés par la Confédération et le Canton).</p> <p>Pour que la région poursuive ses activités (dont la Commune profite), elle prévoit une augmentation de la participation régionale. Convaincue des retombées économiques pour toute la région et pour Vuarrens en particulier.</p> <p>La Municipalité a donc décidé d'accepter cette augmentation (impact faible sur les finances communales) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation des cotisations annuelles des communes de CHF 4.00 par habitant, passant ainsi de CHF 10.00 à CHF 14.00. • Une participation des communes de CHF 1.39 par habitants pendant six ans pour la part communale aux investissements de l'EBP et à la mise en oeuvre de la mesure collective. • Un accord de principe des communes de CHF 0.25 par habitants pendant sept ans comme garantie à la mise en oeuvre de la mesure collective (dons, sponsoring). 	
30	12/ Communications des commissions		<p><u>ASIRE</u> (Se référer dans les communications de la Municipalité).</p>	

	fixes (EFAJE, ASIRE, AIAE)	L. Cotti Brisebois M. Normand-Schwab	<p><u>ASIRE</u> L. Cotti Brisebois annonce qu'il n'y a rien eu de spécial pendant cette séance si ce n'est les comptes. Elle informe qu'il y aura des changements d'horaires CFF en cours d'année, qui conduira à des changements d'horaires scolaires. Cette information sera précisée dans la prochaine séance en septembre 2024.</p> <p><u>EFAJE</u> M. Normand-Schwab fait une lecture du déroulement de l'Assemblée générale de l'EFAJE du 1^{er} mai 2024.</p>	
31	13/ Propositions individuelles	O. Piot	<p>Le Président informe d'une éventuelle sortie au CERN, des dates seront proposées prochainement. M. Xavier Buffat, Conseiller, sera le guide de cette sortie.</p> <p>Il félicite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La Fromagerie du Gros de Vaud, pour sa médaille d'or au Brésil en avril 2024. • La Famille Pittet-Chevalley pour le Rallye « découverte de la ferme ». • FC Nord Gros de Vaud pour sa participation aux finales de promotion en 3^{ème} ligue. <p>Il informe des prochaines manifestations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Tour de jeunesse ce week-end, du vendredi au dimanche. • Le 1^{er} août organisé par la Commune. • Les votations fédérales qui auront lieu le 22 septembre 2024. <p>Il rappelle de consulter l'agenda communal sur le site Internet ou le Vuarrens Infos.</p> <p>Le prochain conseil est prévu le 08 octobre 2024.</p>	
		O. Piot	Plus personne ne demandant la parole, le Président clôt l'assemblée.	Fin du Conseil à 22h20

PV adopté par le Conseil communal du mardi 08 octobre 2024

Le Président

Olivier Piot




La Secrétaire

Gaëtana Duvoisin

